

# Règlement de la 13<sup>e</sup> course des Coteaux

## 1 Certificat Médical :

Conformément à la loi no 99-223 du 23 mars 1999, aucun dossard ou puce ne pourront être délivrés sans justificatif de l'inscription valide auprès d'une fédération sportive (licence athlétisme de triathlon) ou pour les non-licenciés de la production d'un certificat médical, ou de sa copie, datant de moins d'un an et précisant la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition.

## 2 Assurances :

**Responsabilité civile** : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la «SMACL»- **Individuelle accident** : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer.

## 3 Ravitaillement :

Buvette et restauration seront disponibles pour les athlètes sur le site de départ et d'arrivée au gymnase Jean Moulin et sur différents points intermédiaires situés sur les parcours des 5 et 10 km.

**Sur le 5 km** : au 2,5<sup>e</sup> km - **Sur le 10 km** : aux 2,5<sup>e</sup> km, 4<sup>e</sup> km et 7<sup>e</sup> km.

## 4 Sécurité :

Elle sera assurée par la Croix-Rouge, la police municipale et les signaleurs.

**Prestataire agréé** : un poste de secours fixe sera positionné sur la zone d'arrivée et de départ située au gymnase Jean Moulin, avenue des Diablots • une équipe mobile en véhicule premiers secours à personnes (VPSP) suivra les courses • des secouristes en VTT compléteront le dispositif.

**La police municipale** : la police municipale sera placée aux carrefours réputés dangereux.

**Les signaleurs** : en accord avec les directives préfectorales, les signaleurs seront positionnés à tous les carrefours situés sur les différents parcours empruntés par les athlètes

## 5 Inscriptions :

Les inscriptions se font :

- **Par courrier**, avec la possibilité de télécharger le bulletin d'inscription à partir du 31 janvier 2017 sur le site de la ville de Saint-Leu-la-Forêt. **Date limite des inscriptions : vendredi 17 mars 2017**
- **Sur place**, à l'accueil de la mairie, à l'aide du bulletin d'inscription accompagné de la photocopie de la licence (triathlon ou athlétisme) ou du certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition, datant de moins d'un an pour les non licenciés (voir article 1).
- Les parents des concurrents mineurs licenciés ou non, devront remplir l'attestation parentale jointe au bulletin d'inscription.
- La photocopie du certificat médical sera conservée par l'organisateur.

## 6 Droits d'engagements :

Voir formulaire d'inscription ci-contre

## 7 Retrait des dossards et des puces le jour de la course (pour les concurrents étant déjà inscrits) :

**Dossiers complets** : les dossards et les puces seront remis sur place à partir de 8h, après vérification du dossier :

- Les inscriptions seront closes 30 mn avant le départ (enfants et adultes).

**Dossiers incomplets** : les dossards et les puces seront remis sur place à partir de 8h sur présentation de la ou les pièces manquantes pour clore le dossier.

- Les inscriptions seront closes 30 mn avant le départ (enfants et adultes).

## 8 Retrait des dossards et des puces (pour les concurrents s'inscrivant sur place) :

Les dossards et les puces seront remis sur place à partir de 8 h sur présentation :

- du bulletin d'inscription et du règlement.

- de la licence d'athlétisme ou de triathlon ou du certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, datant de moins d'un an.

- Les inscriptions seront closes 30 mn avant le départ (enfants et adultes).

## 9 Droit à l'image :

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs de la course des coteaux, ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la course des coteaux, sur tous les supports y compris promotionnels et /ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportés à cette durée.

## 10 Douches et vestiaires :

des douches et vestiaires seront disponibles au gymnase Jean Moulin.

## 11 Récompenses :

un trophée et un lot aux 3 premiers de chaque catégorie femmes/hommes • Un classement «spécial Saint-Loupiens non-licenciés» • Un classement «temps scratch» toutes catégories

## 12 Lot de participation :

en échange du dossard et de la puce, un lot de participation sera offert à tous les participants des courses enfants (mini-poussins, poussins, minimes, benjamins) et à tous les concurrents des courses adultes (de cadets à V4).

## 13 Cas de force majeure :

si pour des raisons de force majeure ou indépendantes de sa volonté, la ville ne pouvait assurer l'organisation de cette manifestation, elle ne remboursera pas les inscriptions et de surcroît les frais engagés par les participants.

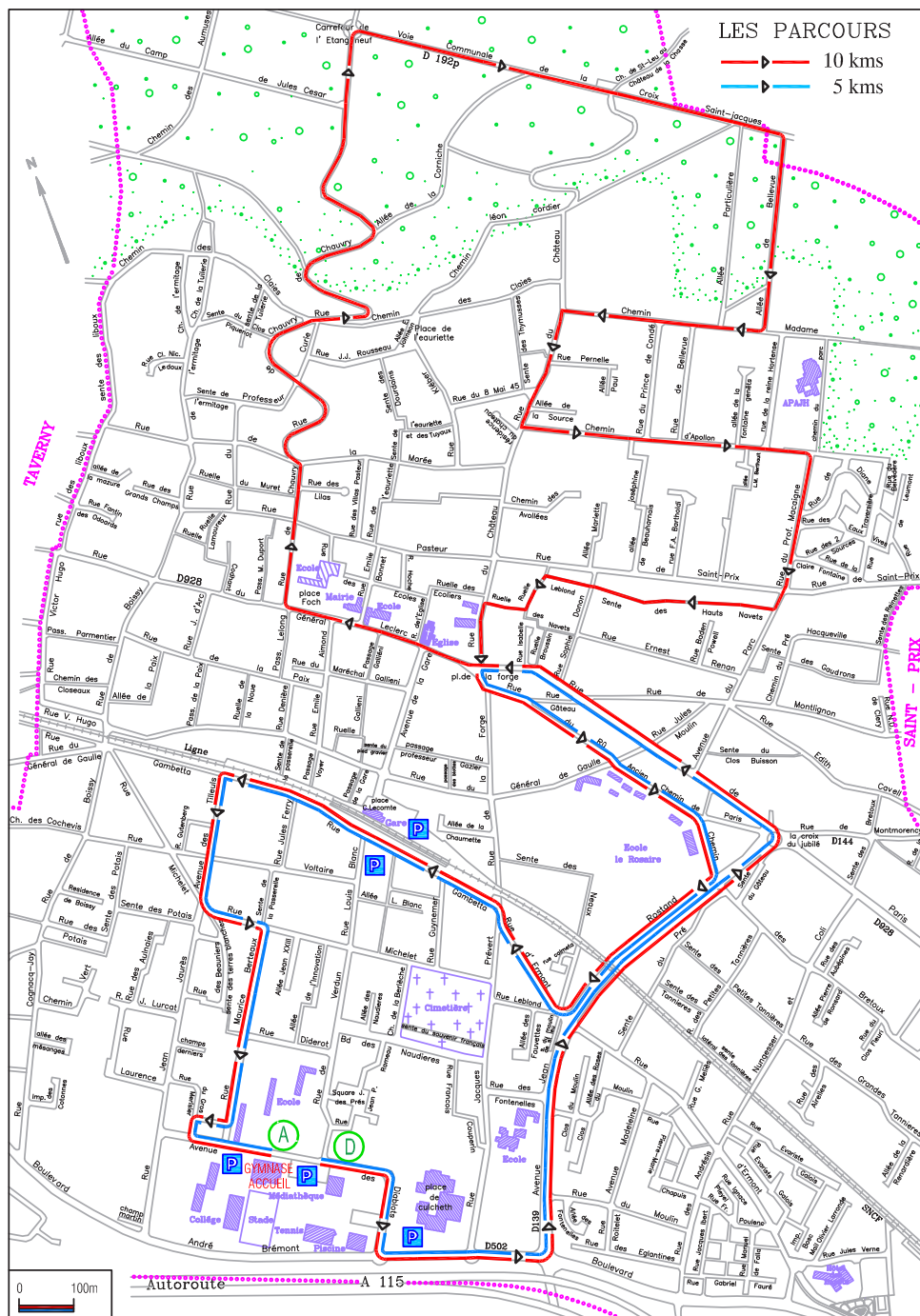
## 14 Port de matériel audio :

durant la course, l'utilisation de matériel audio type : lecteur de cassette, CD, smartphone ou équipements similaires sont **interdits**.

## 15 Règlement :

tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

# Plan courses 5 et 10 Km



Réalisation : service communication de la ville de Saint-Leu-la-Forêt - Impression : Desbouis-Grésil - Janvier 2017

DIMANCHE  
**26 MARS** 2017  
**INSCRIVEZ-VOUS !**

**courses  
de 5 et 10 km**  
et aussi deux parcours pour les enfants

# 13<sup>e</sup>

## COURSE DES COTEAUX

de Saint-Leu-la-Forêt

**RDV au gymnase Jean Moulin : avenue des Diablots**

**Remise des dossards à partir de 8 h** (Attention ! N'oubliez pas le passage à l'heure d'été)

Renseignements / Inscriptions (à partir du 31 janvier 2017) :  
**01 30 40 22 41 - [sports@saint-leu-la-foret.fr](mailto:sports@saint-leu-la-foret.fr)**

**Saint-Leu**  
Une histoire, un avenir  
la-Forêt